

Annemasse

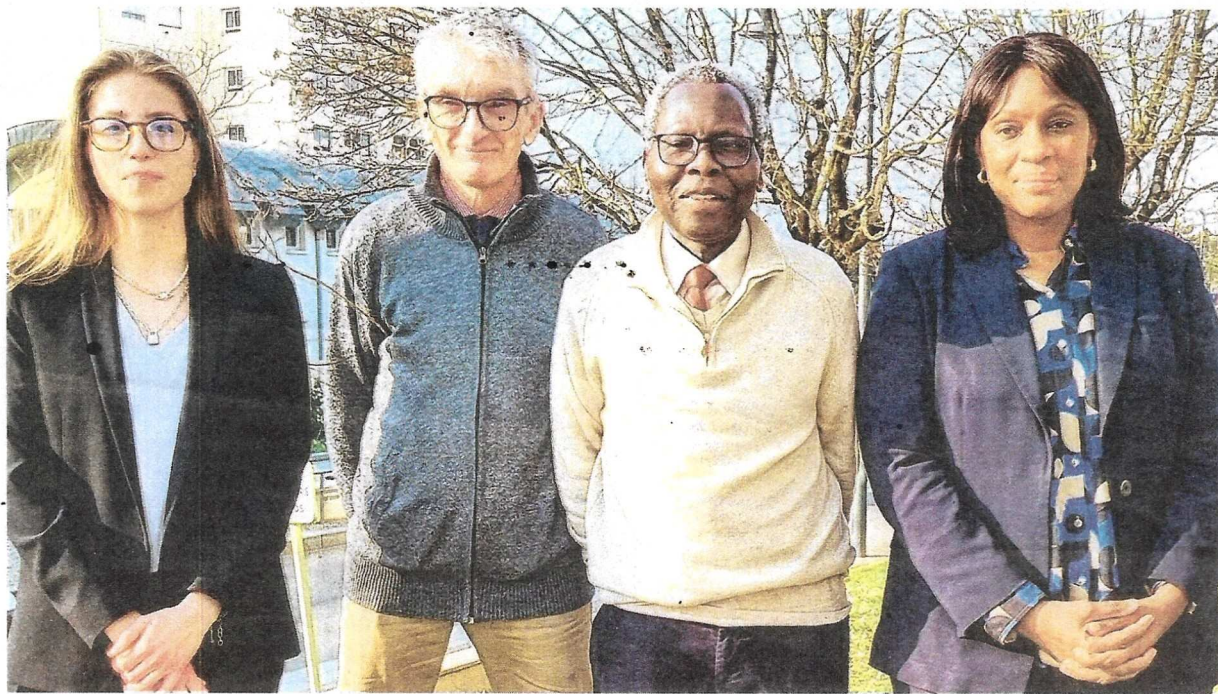
Être formé et aidé pour rentrer dignement dans son pays

L'association ATB va mener un projet pilote innovant de formation et de réinsertion des migrants, en partenariat avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration. La première rencontre entre les différents acteurs du projet vient d'avoir lieu.

L'association Aide technique bénévole (ATB-France) de Pierre Kakpo vient de franchir une nouvelle étape grâce à un projet pilote innovant de formation et de réinsertion des migrants. En leur fournissant une aide au retour volontaire et une aide à la réinsertion, ce projet doit aussi contribuer au développement économique de l'Afrique. Une idée que Pierre Kakpo véhiculait déjà dans les années 80 dès la création d'ATB. « La réussite de ce projet permettrait de donner à la jeunesse africaine, l'image séculaire d'une France humaniste », insiste-t-il.

Ce projet implique l'association annemassienne mais aussi l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), basé à Grenoble, qui gère les deux Savoie, l'Isère et la Drôme. Une délégation composée d'Anne Excoffier (directrice territoriale), Christophe Bertauld (directeur territorial adjoint) et Julie Casties (chargée de partenariat), a été reçue fin mars par Pierre Kakpo et en mairie d'Annemasse.

Tout commence par un courrier adressé au Premier ministre par ATB en décembre 2024 sur cette idée d'aide au retour volontaire et d'aide à la réinsertion, en particulier dans des



Pierre Kakpo (2^e à partir de la droite) et les membres de l'office français de l'immigration et de l'intégration. Photo Le DL/S.P.e.

pays d'Afrique subsaharienne. Cette possibilité est alors transmise au ministère de l'Intérieur. « On a été reçu au cabinet du ministre de l'Intérieur en février dernier et on a reçu le feu vert pour lancer ce projet en lien avec l'OFII », précise Pierre Kakpo le président d'ATB. Sans oublier le travail d'ATB avec le conseil de coopération et de développement au Bénin, un organisme chargé, entre autres, du suivi des migrants. Donc, pour mener à bien ce projet d'aide au retour volontaire et d'aide à la réinsertion, ATB s'est aussi imposée en partenaire privilégié, au

cœur d'un réseau ici et là-bas.

Proposer une autre alternative aux personnes déboutées

25 pays bénéficient de cette réinsertion dont cinq couverts par le bureau de l'OFII de Grenoble (Mali, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, le Bénin ou le Togo). « Une aide au retour permet au demandeur de rentrer dignement dans son pays d'origine et de participer à son développement. Quant à l'aide à la réinsertion, elle facilite la réinsertion sociale et professionnelle », précise Anne Ex-

coffier.

Qui est éligible ? « Généralement une personne déboutée de son droit d'asile ou une personne volontaire pour créer une activité sur place. » Par le biais de l'accompagnement et de la formation dans des domaines variés comme l'agriculture, les personnes peuvent retourner au pays. Pour aider à un retour au pays, l'OFII propose une assistance dans les démarches administratives, l'organisation du voyage et une aide financière plafonnée et phasée versée en devises locales dès l'arrivée de la personne dans son pays

d'origine.

« Mais pour que cette collaboration fonctionne, il faut un public. C'est aussi pourquoi on va organiser des forums pour présenter nos dispositifs », rajoute la directrice territoriale. « Il faut proposer une autre alternative aux personnes déboutées, en fin de droits, présent sur le territoire n'ayant pas ou plus de droit au séjour. » Y aura-t-il 100 % de réussite ? « Non. On est sur les prémices. On met les choses en place en s'appuyant sur l'existant. Une convention à signer doit fixer le cadre. »

● Sabine Pellisson

Des aides au retour et à la réinsertion encadrées

Les aides sont de deux types. L'aide au retour permet au demandeur de rentrer dignement dans son pays. Quant à l'aide à la réinsertion, elle facilite l'insertion sociale et professionnelle du demandeur. Plus de la moitié des bénéficiaires a reçu une obligation de quitter le territoire (OQTF).

L'OFII propose trois niveaux d'aide à la réinsertion sur place. Le niveau 1 (durée de 6 mois) permet

une réinsertion sociale pour l'installation d'une personne ou d'une famille en matière de logement, de frais médicaux ou de scolarisation des enfants. Le niveau 2 (un an) permet une aide dans la recherche de formation professionnelle ou d'un emploi en guidant dans la recherche, en prenant en charge la formation ou en soutenant l'employeur. Le niveau 3 (un an) accompagne dans la création d'une activité

professionnelle indépendante en vérifiant si le dossier est viable, en proposant une formation en lien avec le projet, en apportant une aide au démarrage du projet ou un appui technique.

On est sélectionnable aux aides à la réinsertion via un comité de sélection des projets réuni à l'initiative de l'OFII qui prend en compte la motivation du demandeur ou la faisabilité du projet.


NATECH
 Spécialiste Cuves à Fioul et
 Postes de Distribution de Carburants
 avec gestion intégrée

PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS
 TRANSFORMATION DE VOTRE CUVE FIOUL ENTERRÉE
 EN STOCKAGE D'EAU DE PLUIE
 NETTOYAGES, ÉVACUATIONS, DÉCOUPES CUVES ACIER
 OU PLASTIQUE ET RÉPARATIONS CLÉS EN MAIN

MISE EN CONFORMITÉ
 Transformation d'une cuve
 simple paroi en double paroi
 par pose d'un réservoir intérieur
 souple.

INSTALLATION
 Cuve double paroi
 acier et polyéthylène
 Poste à carburants
 & logiciels.

RÉPARATION
 Rénovation de cuves percées
 ou abîmées par procédé
 de résine époxy et fibre de verre.
 (Sans coupure de chauffage)

150 route des Futaies - PAE de la Filière - 74370 Villaz
 Tél. **04 50 62 11 80** - Port : **06 14 61 14 58**
 natech@natech.fr - www.natech.fr